



L'efficience ? C'est quoi ?



Efficience = hausse de la charge de travail individuelle, intensification du travail et facteur de RPS

FO demande l'arrêt de la "démarche efficience"

Depuis l'année dernière, la Direction Générale de France Travail développe "une démarche d'efficience" qui a pour ambition de redéployer 3700 équivalents temps plein travaillés (ETPT) dans nos effectifs à l'orée 2027 pour renforcer la relation de service avec les demandeurs d'emploi et les entreprises.

La Direction, n'obtenant pas de moyens supplémentaires de la tutelle, essaye de convaincre les agents qu'il s'agit de la seule solution pour prendre en charge les nouvelles missions de France Travail.

Jusqu'à présent, l'efficience ça donne quoi ?

Les premières actions ont consisté, à :

- Supprimer l'activité MET au profit de la mise en place de "portefeuilles intensifs"
- Augmenter le nombre de jeunes accompagnés dans le cadre du CEJ en passant le portefeuille moyen de 30 à 50 DE (soit une augmentation de 66% de la taille du portefeuille)
- Augmenter le nombre d'agents affectés sur l'activité CRE

Les prochains développements envisagent de :

- Redéployer, d'ici 2027, 600 postes des fonctions supports (DR/DG) vers la relation de service (le réseau)
- Analyser les activités professionnelles de chacun afin d'identifier les activités "inutiles"
- Utiliser plusieurs outils (des robots décisionnels, de l'IA, ...) pour effectuer un certain nombre de tâches, qui seraient considérées à faible valeur ajoutée, à la place des agents.

La mesure des effets de cette démarche efficience interroge car elle se fonde sur des estimations non vérifiées.

A titre d'exemple, la DG estime que la mise en place du robot décisionnel dans l'activité CRE doit faire gagner 1 à 2h par semaine par conseiller CRE. Avec les 650 conseillers CRE au national, c'est donc 30 équivalents temps plein de "gagnés".

La méthode efficience consiste donc à "dégager" la majeure partie des gains par l'addition de minutes économisées sur plusieurs activités par chaque agent, au travers d'enquêtes temps ou de compilations de ressentis exprimés par les agents.

La Direction Générale explique que chaque minute économisée ne crée pas de postes en tant que tel mais permet de réaliser plus d'activités dans une même journée.

Au final, face à l'augmentation à la fois des activités prévues par la loi plein emploi et du nombre de personnes inscrites à France Travail, la démarche efficience ne vise qu'à tenter d'absorber cette charge de travail supplémentaire par une intensification du travail à effectif équivalent, voire de justifier et rendre acceptable par les agents la baisse des effectifs par des suppressions de postes dans le projet de budget de l'Etat pour 2026.

Retrouvez toutes nos publications sont ici



<https://www.fofrancetravail.fr>



syndicat.fo@francetravail.fr

Rejoignez-nous !

Adhérez



Paris, le 13 octobre 2025